



Avis public



DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Nicolet :

QUE conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, les états financiers se terminant au 31 décembre 2023, le rapport financiers 2023 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation seront déposés sur la table du conseil lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi, 10 juin 2024 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet, à Nicolet.

DONNÉ À NICOLET ce 22 mai 2024

M^e Magali Loisel
Greffière